

Ainsi, Mme la Maire prétend rétablir la prohibition pour lutter contre le crime ! Il faudrait rappeler à Mme la Maire que l'ivresse sur la voie publique est déjà punie par la loi. Inutile donc d'y adjoindre un arrêté municipal aussi démagogique qu'inefficace : soit la Police patrouille et la loi est suffisante, soit elle est absente et ni la loi, ni l'arrêté ne servent.

2021 s'achève donc sur un énième coup de pub (coup d'épée dans l'eau) de notre édile en mal d'imagination. En digne représentante de la logique macroniste, Mme Menhaouara confond autoritarisme et autorité.

Quant à nous, plus que jamais déterminés à faire entendre la voix de nos concitoyens dans l'Assemblée Communale devenue chambre d'enregistrement des desideratas royaux, nous vous assurons de continuer à œuvrer dans l'intérêt général, envers et contre tout.